



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nestlé Waters France

Question écrite n° 34410

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la restructuration dont fait actuellement l'objet l'entreprise Perrier à Vergèze, et sur la façon dont le groupe Nestlé Waters France met en oeuvre ce plan de restructuration dans le cadre du régime de cessation anticipée d'activité des salariés, occupés à des emplois pénibles dits CATS. Les mesures envisagées sont en effet susceptibles d'être détournées en formant des salariés en remplacement de ceux qui bénéficieraient de la CATS. Le risque étant de recourir à l'intérim ou à la sous-traitance pour pallier cette restructuration. Ce serait alors une interprétation négative de la loi qui irait à l'encontre d'une politique en faveur de l'emploi. En outre, comment ne pas s'interroger sur la mise en place de telles mesures dans un département où l'emploi industriel, et notamment au sein de l'entreprise Perrier, doit rester une priorité. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement au regard de la situation des salariés de cette entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34410

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1309

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)